

Invitation

**Vous avez un site Internet, une page Facebook. Vous faites signer vos devis au domicile de vos clients.
Quelles obligations avez-vous en matière d'informations à donner aux clients ?**

Jeudi 20 février 2020 à 17 h 30

*Au BTP-CFA Marne
31, avenue Hoche à REIMS*

Le Service Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) de la Marne a engagé une campagne de contrôle du bon respect par les entreprises de leurs obligations en matière d'information des consommateurs.

La CAPEB Marne a souhaité vous alerter en organisant une réunion d'information pour vous rappeler vos obligations en la matière, notamment :

- ✓ *Les informations à faire figurer sur vos supports de communication écrits ou à distance (site Internet, page Facebook, etc.).*
- ✓ *L'obligation de publicité des prix des prestations de dépannage, de réparation et d'entretien dans le secteur du bâtiment.*
- ✓ *L'application du droit de rétractation lors de la signature d'un devis au domicile du client.*

Intervenant : Monsieur Fabrice BERTHIER, Chef de Service Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes de la DDCSPP de la Marne.

Un pot de l'amitié clôturera cette réunion.



COUPON-RÉPONSE

(A retourner par courrier ou mail à contact@capebmarne.fr)

Madame, Monsieur _____

Assistera à la réunion le **20/02/2020**
à 17 h 30

Accompagné de : _____

Cachet de l'entreprise